

questions. Les huit ou dix membres de notre Comité qui ne siègent pas actuellement avec nous, mais qui ont été remplacés, auront aussi le droit de poser des questions.

Le membre du Comité conjoint à qui le président accordera la parole ne devra poser qu'une seule question, étant donné que la période des questions ne doit durer qu'une demi-heure. Je voudrais me montrer aussi juste que possible, et c'est pourquoi j'appliquerai cette règle d'une seule question par membre afin d'embrasser le plus de sujets possible.

Je vous serai très obligé de la coopération que vous voudrez bien m'accorder en cette matière.